

Le 4 juillet 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATRIÈME jour du mois de juillet de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte, George Charles Atkin et Pierre Martineau.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 18 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

16-07-587

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

16-07-588

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

- Accessibilité des bâtons de shuffleboard : nous avons dû les mettre sous clé (cause de vandalisme). Avis aux intéressés, vous pouvez demander une clé à la municipalité.
- Compost : il y aura une livraison d'un voyage au parc Forand et 2 voyages à Georgeville dans la semaine du 11 juillet.
- Nettoyage fossé coin Fitch Bay et Tomifobia : le nettoyage sera fait dans 2 semaines.
- Accélération moteur lors de la sortie des bateaux aux rampes : suivi à faire.

### 5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Caron Markwell présente un résumé des principaux points de la réunion du 15 juin 2016 de la MRC:

- Ristourne de la SQ : montant total pour la MRC 387 126\$ dont 58 572\$ pour notre municipalité;
- F.D.T. : un appel de projets sera lancé sous peu pour des "projets structurants". La date limite pour soumettre une intention de déposer un projet est le 30 septembre et les documents complets devront être déposés pour le 11 octobre;
- Schéma d'aménagement : Règlement 13-16, certains éléments sont non conformes mais ceux conformes ont été adoptés en juin;
- Relevé LIDAR : le dépôt du rapport est prévu pour le 11 juillet. La validation des données sera faite avant l'envoi aux municipalités;
- Révision du schéma d'incendie : la version finale sera envoyée aux municipalités avant d'être expédiée au ministère.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ricard mentionne qu'il serait bien de vérifier avec la MRC afin d'installer/désinstaller les bouées pour les coordonner avec le début et la fin de la période de navigation.

M. Haig ainsi que plusieurs citoyens font part de leurs commentaires suite au changement de signalisation au Carré Copp.

M. Davidson réitère sa demande pour que la municipalité recule sa barrière sur le chemin Heath afin qu'il puisse utiliser cet accès pour entrer dans sa cour arrière.

Mme Borne remercie le conseil d'avoir fait les démarches afin que les citoyens aient accès à la rampe de mise à l'eau du lac Lovering et demande aussi à ce qu'un infolettre soit envoyé aux citoyens pour qu'ils soient avisés de la procédure.

Une citoyenne demande s'il est possible que la municipalité installe le panneau de vitesse amovible sur le chemin McGowan.

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de juin 2016 est déposé aux membres du Conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport des inspections forestières du mois de juin 2016 est déposé aux membres du conseil.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 juin 2016 est déposé aux membres du conseil.

16-07-589

### **8.4 Demande de PIIA – lot 4 922 131, chemin de Georgeville**

**ATTENDU QUE** la propriétaire du lot 4 922 131 sur le chemin de Georgeville a présenté un projet de construction neuve sur ledit lot, en zone Rd-1 et que la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 3;

**ATTENDU QUE** ce projet a été étudié par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et qu'il ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

**ATTENDU QU'**il est suggéré par le CCU de demander que le mur à l'avant du garage soit fait à la main en pierre des champs, tel que le muret du patio et l'autre muret côté gauche de la maison;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de PIIA;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du CCU et accepte la présente demande de P.I.I.A. telle que présentée avec la suggestion proposée.

ADOPTÉE

16-07-590

**8.5 Demande de PIIA – lot 4 922 941 – 760 chemin Sheldon**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 922 941 situé au 760 chemin Sheldon a présenté un projet de construction d'un bâtiment accessoire de type remise, en zone Cb-1 et que la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 3;

**ATTENDU QUE** ce projet a été étudié par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et qu'il ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**ATTENDU QU'**il est suggéré par le CCU de choisir une couleur qui s'harmonise à l'éventuelle couleur appliquée à la maison;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de PIIA;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du CCU et accepte la présente demande de P.I.I.A. telle que présentée avec la suggestion proposée, et à la condition que la tôle utilisée soit émaillée tel que prescrit par la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

16-07-591

**8.6 Acquisition du lot 4 922 919**

**ATTENDU QUE** la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de la MRC Memphrémagog s'est déroulée en date du 9 juin dernier;

**ATTENDU QUE** le lot 4 922 919 sis sur le territoire de la municipalité de Canton de Stanstead figurait parmi les immeubles à vendre et que personne s'en n'est porté acquéreur, celui-ci revient donc d'office à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit d'acquitter les taxes et autres frais encourus grevant cet immeuble;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil acquiert le lot 4 922 919 sans bâtisse ci-dessus construite au montant de 1 561 \$ sis sur le territoire de Canton de Stanstead, montant payable à la MRC Memphrémagog.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 522.

ADOPTÉE

16-07-592

**8.7 Désofficialisation de certains chemins municipaux**

**ATTENDU QUE** deux chemins nommés “du Domaine-Chartier” et “Kimpton” figurent actuellement dans le registre officiel de la Commission de la toponymie mais n’existent plus en réalité;

**ATTENDU QU’**un autre chemin nommé “Heath”, sert uniquement de voie d’accès pour la station d’épuration des eaux usées à Georgeville, lequel se prend par le chemin McGowan;

**ATTENDU QUE** ce dernier (Heath) porte le même nom qu’un autre chemin sis à la ville de Stanstead et qu’il y a confusion auprès de la centrale 911, compte tenu que celui du Canton n’est pas cadastré;

**ATTENDU QUE** le conseil désire retirer ce chemin “Heath” pour ensuite mettre l’adresse de la station d’épuration sur McGowan;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper***

***Appuyé par le conseiller George Charles Atkin***

***Il est résolu***

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil demande à la Commission de la Toponymie de retirer les chemins “Heath”, “ du Domaine-Chartier” et “Kimpton” compte tenu ce qui précède.

ADOPTÉE

**9. ENVIRONNEMENT**

16-07-593

**9.1 Journée d’information sur les lacs**

**ATTENDU QUE** l’inspectrice en environnement Isabelle Rioux ainsi que le conseiller Christian Laporte désirent participer à la Journée d’information sur les lacs, qui aura lieu le 16 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** la séance d’information portera sur les différents sujets liés à la santé des lacs, soit les espèces exotiques envahissantes, l’eutrophisation, la gestion des petits barrages, la réglementation des embarcations nautiques ainsi que les résultats des projets pilotes de restauration de lacs;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 50\$/participant incluant le repas, taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement pour un des deux participants, pour l’inscription de l’inspectrice en environnement Isabelle Rioux ainsi que le conseiller Christian Laporte à la Journée d’information sur les lacs, qui aura lieu le 16 septembre prochain à Saint-Ferdinand.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 11000 454/310 et 02 47000 454/310.

ADOPTÉE

16-07-594

**9.2 Autorisation d’accès aux propriétés privées**

**ATTENDU QUE** l’inspectrice en environnement Isabelle Rioux ainsi que la stagiaire en environnement Bianca Lizotte doivent régulièrement procéder à des inspections sur les propriétés privées;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux ainsi que la stagiaire en environnement Bianca Lizotte à pénétrer sur les propriétés privées afin de voir au respect et à l'application des règlements municipaux.

ADOPTÉE

16-07-595

**9.3 Projet d'élimination d'une colonie de phragmite (roseau)**

**ATTENDU QUE** le Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) est présentement en projet d'élimination d'une colonie de phragmite (roseau) aux abords de la Baie de Fitch et au parc Forand;

**ATTENDU QUE** le projet engendre des coûts (dont l'achat de bâche, sacs de sable et autorisation du Ministère);

**ATTENDU QUE** le projet a été étudié lors du dernier comité en environnement et que les membres recommandent que la municipalité contribue monétairement à leur élimination avant qu'il ne prenne trop d'ampleur;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par la conseillère Janet Cooper***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte de contribuer au projet d'élimination de la colonie de phragmite de MCI pour un montant maximal de 1 000 \$ incluant les taxes, en acquittant les frais pour la demande de certificat d'autorisation au Ministère et pour l'achat des divers équipements nécessaires au projet.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 47000 996. Advenant le cas où le permis ne sera demandé qu'en 2017, que la dépense soit reportée et prévue dans le budget 2017.

ADOPTÉE

**10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

16-07-596

**10.1 Installation des dalles de béton pour les rampes de mise-à-l'eau**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a demandé des soumissions pour l'installation des dalles de béton des rampes de mise à l'eau du parc Forand et à Georgeville;

**ATTENDU QUE** celle-ci a reçu deux soumissions à ce titre, et il en résulte que la compagnie Germain Lapalme inc. s'avère la plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin***

***Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la soumission de la compagnie Germain Lapalme et fils inc. au montant de 8 618,00 \$ taxes en sus pour l'installation des dalles de béton des rampes de mise à l'eau du parc Forand et à Georgeville.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

16-07-597

**10.2 Amendement de la résolution 2016-03-478**

**ATTENDU QUE** le conseil octroyait le contrat de nivelage des chemins à la compagnie Construction Couillard Ltée en mars dernier, tel qu'il appert de la résolution no 2016-03-478 et qu'il y a lieu de la modifier;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par le conseiller George Charles Atkin***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil amende la résolution no 2016-03-478 afin d'ajouter ce paragraphe:

"**ATTENDU QUE** le contrat de nivelage comprend aussi l'épandage du matériel lors des rechargements de chemins ainsi que de l'enlèvement des accotements;"

**QUE** le conseil ajoute à ladite résolution l'appropriation de ces postes budgétaires compte tenu de ce qui précède: 02 32000 621 et 02 32007 521.

ADOPTÉE

16-07-598

### **10.3 Nivelage et ajout de calcium sur une partie du chemin Gendron**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de niveler une partie du chemin Gendron et d'y ajouter du calcium;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense relative au nivelage d'une partie du chemin Gendron, à partir de Alger vers Marcoux pour environ 1 km et pour l'ajout du calcium au même endroit, le tout pour une quantité approximative de 1500 litres.

**QUE** le conseil désire ajouter que du calcium peut également être épandu à d'autres endroits si nécessaire.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 32000 629 et 02 32014 521.

ADOPTÉE

16-07-599

### **10.4 Adoption de la programmation d'été du département de la voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux prévus pour la programmation d'été s'élèvent à 281 600\$ taxes en sus, et le détail est le suivant:

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PROGRAMMATION</b>	<b>BUDGET</b>
320 14 521	Nivelage	20 000\$	31 874\$
320 07 521	Bord des routes	10 000\$	10 624\$
320 06 521	Fossés	32 000\$	33 370\$
320 16 521	Ponceaux	56 000\$	56 594.09\$
320 04 521	Débroussaillage	4 200\$	10 770\$
355 00 649	Signalisation	2 500\$	2 532.74\$
320 03 521	Réparations printanières	5 400\$	5 472.47\$
320 20 521	Service technique	20 000\$	24 220\$
320 17 521	Projets spéciaux	60 000\$	61 980\$
340 00 521	Luminaire entretien	500\$	1 430\$
320 00 643	Petits outils	500\$	761.03\$
320 00 451	Récupération animaux	500\$	990\$
TOTAL	PROGRAMMATION	211 600\$	240 618.33\$
TRIENNAL	Asphalte	70 000\$	143 030\$
<b>Grand Total</b>		<b>281 600\$</b>	<b>383 648.33\$</b>

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la programmation d'été au montant de 211 600\$ et 70 000 \$ du budget triennal (surplus libre), taxes en sus.

ADOPTÉE

## **11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

16-07-600

### **11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juin et juillet 2016, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés :	272 051,84 \$
Total des comptes à payer:	106 877,46 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin 2016, à savoir:

Salaires des employés	28 312,01 \$
Salaires des élus	4 348,72 \$
Chef Pompier	969,89 \$
Salaires des pompiers (Formation)	611,50 \$

ADOPTÉE

### **11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 0 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 1 273,43 \$
- Rapport du chef pompier 366,51 \$

### **11.3 Dépôt du certificat du registre - règlement 389-2016**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du *Règlement 389-2016 décrétant une dépense de 500 000\$ et un emprunt de 500 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques*. Le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

16-07-601

### **11.4 Affectation du surplus pour la réfection du pont couvert**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir davantage d'argent pour voir à la réfection du pont couvert;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil affecte un montant de 50 000\$ à même le surplus libre pour la réfection du pont couvert.

ADOPTÉE

16-07-602

### **11.5 Adoption du règlement 391-2016 concernant les systèmes d'alarme**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 6 juin dernier, la conseillère *Janet Cooper* a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 391-2016;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec en ce qui a trait aux systèmes d'alarmes, et d'abroger le règlement 273-2005 en la matière;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement no 391-2016 concernant les systèmes d'alarme.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-07-603

**11.6 Adoption du règlement 392-2016 concernant les nuisances**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 6 juin dernier, la conseillère *Gaétane Gaudreau* a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 392-2016;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec en ce qui a trait aux nuisances et d'abroger le règlement 378-2015;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement no 392-2016 concernant les nuisances.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-07-604

**11.7 Adoption du règlement 393-2016 concernant la sécurité, la paix et l'ordre**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 6 juin dernier, la conseillère *Janet Cooper* a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 393-2016;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec en ce qui a trait à la sécurité, la paix et l'ordre et d'abroger le règlement 377-2015;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement no 393-2016 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-07-605

**11.8 Adoption du règlement 394-2016 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 6 juin dernier, la conseillère *Gaétane Gaudreau* a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 394-2016;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de conserver l'uniformisation des règlements pour en faciliter l'application par la Sûreté du Québec en ce qui a trait au stationnement et à la gestion des voies publiques et d'abroger le règlement 376-2015;



***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement no 394-2016 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de juin 2016 est déposé aux membres du conseil.

16-07-606

### **13.2 Adoption d'une entente d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies avec la ville de Stanstead**

**ATTENDU QUE** la municipalité et la ville de Stanstead désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte l'entente d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies avec la ville de Stanstead aux conditions qui y sont prévues, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

**QUE** le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

## **14. LOISIRS ET CULTURE**

16-07-607

### **14.1 Remerciement aux bénévoles pour l'organisation de la fête nationale et de la fête du Canada**

**ATTENDU QUE** la fête nationale a eu lieu le 24 juin dernier au parc Forand et avait été organisée en bonne partie par l'Association communautaire du Canton de Stanstead (ACCS), avec l'aide de d'autres intervenants non membres de l'ACCS;

**ATTENDU QUE** la fête du Canada a eu lieu le 2 juillet dernier au Carré Copp à Georgeville et avait été organisée par l'Association communautaire de Georgeville;

**ATTENDU QUE** les fêtes ont été un franc succès encore cette année et ont été appréciées de tous;

**ATTENDU QUE** le conseil en est reconnaissant et apprécie sincèrement le travail de tous les bénévoles qui s'impliquent avec dévouement et sans compter à chaque année pour offrir aux citoyens ces activités festives;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil tient à remercier tous les bénévoles et toutes les personnes, incluant les pompiers, qui se sont impliqués dans l'organisation de la fête nationale ainsi que la fête du Canada.

ADOPTÉE

**15 VARIA**

16-07-608

**15.1 Remerciement aux bénévoles impliqués dans la conception des panneaux du circuit patrimonial**

**ATTENDU QUE** plusieurs personnes se sont impliquées bénévolement dans la conception des panneaux du circuit patrimonial et le conseil en est très reconnaissant;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués dans la conception des panneaux du circuit patrimonial.

ADOPTÉE

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen mentionne que l'heure inscrite dans l'infolettre pour les feux d'artifice de la fête nationale n'était pas exacte.

Beaucoup de citoyens apportent des commentaires qu'ils soient positifs ou négatifs et des suggestions quant à la nouvelle signalisation au Carré Copp (dos d'âne, si une étude a été faite et par qui, etc.)

M. Beaudry remercie le conseil pour la vitesse à laquelle sa demande de nettoyage de fossé a été traitée.

16-07-609

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère *Gaétane Gaudreau* il est 20h29.

\_\_\_\_\_  
**Francine Caron Markwell**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**Me Josiane Hudon**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière